

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Anja Klug

Agent principal de la politique

Bureau pour l'Europe

Bureau pour l'Europe

Avril 2014



Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Qu'est-ce qu'une crise ? - Définition de l'urgence par le HCR

Toute situation dans laquelle la vie ou le bien-être des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR est menacée sauf si une action appropriée et immédiate est entreprise, qui nécessite une réponse extraordinaire et des mesures exceptionnelles.

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Qu'est-ce qu'une crise ? - Besoin de différencier différents scénarios

Questions nécessitant une réponse :

- Qu'est-ce qui constitue la crise et par quoi a-t-elle été déclenchée ?
- La crise s'étend-elle sur une durée courte ou doit-elle être envisagée sur le long terme ?
- Qui est affecté ?
- A-t-elle déclenché des mouvements internes ou transfrontaliers ?

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Besoin de différencier différents scénarios

- Situations de crises de différentes sortes **affectant essentiellement les ressortissants**
 - **Flux de réfugiés**, c'est-à-dire les déplacements transfrontaliers de ressortissants fuyant la persécution, les violations graves des droits de l'Homme et les risques résultant d'une violence aveugle dans un contexte de conflit
 - **Déplacements internes**
 - **Absence temporaire de gouvernance et de services** résultant de départs plus importants de ressortissants à la recherche d'un emploi et/ou de services dans un autre pays
 - **Catastrophes naturelles** résultant de déplacements internes ou transfrontaliers
- Situations de crise de différentes sortes dans les pays hôtes affectant à la fois les ressortissants et les non-ressortissants
- **Crises humanitaires en route** dues à des accidents, les abus de passeurs/trafiquants (situations de détresse en mer par exemple)
- Situations de crises provoquées **par le nombre élevé d'arrivants dans les pays de transit/destination** et le manque de capacités des pays hôtes pour répondre correctement à leurs besoins.

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Crises liées aux réfugiés (Côte d'Ivoire ; Mali : CAR) – Réponse du HCR

- **Fondement juridique** : Responsabilité mandatée de l'UNHCR pour les réfugiés
- **Préparation à l'urgence** : Composition de l'équipe de réponse à l'urgence, plans de contingence, participation au groupe de travail du Comité permanent interorganisations (IASC) sur la préparation et au groupe de pilotage et technique sur les mécanismes de réponse rapide interorganisations, renforcement des capacités et formation
- **Réponse à l'urgence** :
 - Aide initiale à la survie dans les 72 premières heures qui suivent la déclaration de l'urgence
 - Déploiement de personnel avec différentes expertises et secours d'urgence via un réseau de 7 centres régionaux d'approvisionnement
 - Capacité à aider un demi-million de personnes

- **Financement**

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Crises liées aux réfugiés (Côte d'Ivoire ; Mali : CAR) – Réponse du HCR – Protection et solutions

Immédiates :

- Prendre en charge les besoins essentiels,
- Protéger contre la violation des droits de l'Homme, et notamment contre le refoulement
- Prendre en charge les besoins spécifiques des personnes,
- Prise en compte de l'âge/du sexe/de la diversité
- Demander la protection contre le refoulement ; protection temporaire

À moyen terme :

- Plaider la cause du statut de réfugié et d'asile/possibilité de séjour prolongé

À plus long terme : Plaider la cause de solutions durables : rapatriement volontaire, intégration locale à des sociétés hôtes, réinstallation

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Crises liées aux réfugiés – Réponse du HCR (suite) – Partenariat et coopération

- **La coopération étroite avec les gouvernements hôtes est essentielle**, notamment sur le plus long terme, et également avec le pays d'origine dans le contexte des opérations de rapatriement
- **Dans le cadre du système de l'ONU** : mécanismes de coordination des réfugiés dans le cadre du leadership mondial du HCR et d'une coordination humanitaire plus large, fournisseur de dernier recours si tout le reste échoue ; conclusion du protocole d'entente avec les principaux partenaires
- **Avec les ONG nationales et internationales** : renforcement continu des capacités à assister le HCR dans la fourniture de services
- **Avec les agences gouvernementales** : THW pour l'Allemagne, MSB pour la Suède, Lux
- Partenariat humanitaire international
- Tous doivent avoir défini clairement les responsabilités dans le cadre d'une opération globale unique.
- Besoin d'établir une structure de coordination appropriée à différents niveaux afin de garantir la multiplication des efforts et afin d'éviter les problèmes.

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Urgences des déplacements internes (Libye : Côte d'Ivoire ; Mali) – Réponse du HCR

- **Fondement juridique** : mandater uniquement sous certaines conditions. Le HCR intervient uniquement à la demande d'un Gouvernement ou du Secrétariat général des Nations Unies
- **Partenariat** :

La contribution du HCR fait partie d'un engagement interorganisations plus large dans le cadre de l'approche du leadership du cluster

L'UNHCR dispose du leadership pour le Cluster Protection globale, le Cluster Coordination et gestion globales des camps (avec l'OIM) et le Cluster global Abris d'urgence (avec la FICR)

Programme de transformation de l'IASC afin d'améliorer les mécanismes de coordination et les réponses du système de cluster interorganisations dans les situations d'urgence complexes à grande échelle

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Situations mixtes : déplacements internes et externes - Réponse du HCR

- Besoin d'un lien efficace entre la coordination des opérations associées aux réfugiés et le système de coordination humanitaire
- Compléter la coordination humanitaire régionale par une coordination régionale des réfugiés

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Situations mixtes : urgences affectant les ressortissants et les non-ressortissants, notamment les réfugiés

- Les urgences peuvent affecter non seulement les ressortissants mais aussi les non-ressortissants dans différentes situations, régulières ou irrégulières. Elles peuvent inclure :
 - Les migrants de travail, réguliers ou irréguliers, avec ou sans leurs familles
 - Les demandeurs d'asile, les réfugiés ou d'autres individus ayant besoin d'une protection internationale
 - Les individus en transit, temporaires ou résidents permanents
 - Les individus ayant des besoins spécifiques et vulnérables

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Pays de transit/destination affectés par les crises humanitaires

- Toutes les populations civiles affectées, quel que soit leur statut ou leur nationalité :
 - besoins humanitaires (alimentaires, d'hébergement, médicaux)
 - déplacements internes/transfrontaliers
 - population piégée ne pouvant pas fuir
- **Mais** : souvent, les interventions humanitaires ne prennent pas suffisamment en compte les non-ressortissants également touchés par la crise
- L'exemple de la crise en Libye a attiré l'attention sur le fait que
 - Les non-ressortissants sont concernés de la même façon
 - Des réponses spécifiques peuvent s'avérer nécessaires

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Exemple : l'opération en Libye

- 1 million de personnes ont quitté la Libye en 2011, 80 % vers les pays voisins (Tunisie et Égypte)
- 45 % étaient des étrangers représentant 120 nationalités différentes
- 8 000 réfugiés reconnus et plus de 3 000 demandeurs d'asile enregistrés vivaient en Libye plus de nombreux autres non enregistrés

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Exemple : l'opération en Libye - Réponses

- Programme d'évacuation de sinistrés du HCR/OIM
- Deux camps principaux en Tunisie et en Égypte, initialement des camps de transits pour les migrants, et ensuite également pour l'accueil de réfugiés, avec des nationalités non séparées.
- Rapatriement de migrants
- Détermination du statut de réfugiés pour les demandeurs d'asile et réinstallation

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Leçons tirées - Réponses immédiates

- **Répondre aux besoins immédiats quel que soit le statut**
- **Coopération de différentes organisations, quel que soit le mandat** (transport aérien du HCR/OIM en Libye)
 - Besoins humanitaires (alimentaires, d'hébergement, médicaux) dans le pays
 - Évacuation d'un conflit, situations dangereuses
 - Accueil initial dans les pays voisins
 - Réduire le risque de trafic de personnes

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Leçons tirées - Réponses à plus long terme - Besoin de différenciation

- **Questions nécessitant une réponse :**
 - Le retour dans le pays hôte constitue-t-il une option possible ?
 - En ce qui concerne les travailleurs migrants, le retour dans le pays d'origine constitue-t-il la meilleure option ?
 - Les réfugiés ou les autres personnes ont-ils besoin d'une protection internationale face aux risques en cas de retour ?
 - S'agit-il de réfugiés reconnus ? D'individus demandeurs d'asile ?
 - Certains individus ont-ils des besoins spécifiques ?

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Leçons tirées - **Dispositifs d'accueil**

- Nécessité d'enregistrement et de ventilation des données pour identifier les besoins spécifiques
- Besoin d'une différenciation précoce des différents groupes et catégories ainsi que des besoins spécifiques
- Dispositifs d'accueil séparés possibles pour différents groupes
- **Mécanismes :**
 - Mécanismes de profilage et de recommandation (fourniture d'informations, entretien, orientation)
 - Procédure de demande d'asile/détermination du statut de réfugié mandatée par le HCR

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Leçons tirées – Coopération interorganisations

- Besoin de coopération entre les organisations avec différents mandats et expertises
- Division claire du travail
- Mécanismes clairs de coopération (POP communes, formulaires de rapport communs, etc.)

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Efforts internationaux de prise en charge de la situation des non-ressortissants affectés par une crise

- **Déclaration du dialogue de haut niveau 2013 sur la Migration internationale et le développement**

“23. Reconnaître l'importance des efforts coordonnés de la communauté internationale pour aider et soutenir les migrants en détresse dans des situations vulnérables, faciliter (et coopérer lorsque c'est possible) le retour volontaire dans leur pays d'origine et définir des initiatives pratiques et orientées vers l'action visant à identifier et à combler les lacunes en matière de protection ».

- **Projet de migration en cas de crise de l'Université de Georgetown**
- **Efforts pour le développement de « lignes de conduite »** composées de principes et de pratiques efficaces

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Les dispositifs de protection temporaire ou de séjour

La protection temporaire a été développée dans les années 90 :

- sous la forme d'une procédure destinée aux situations d'arrivées massives,
- lorsque de nombreuses personnes ont besoin d'une protection internationale,
- lorsque la détermination du statut individuel risque de submerger la capacité des systèmes d'asile nationaux.
- sont limités dans le temps
- ne font pas la différence entre les individus fuyant la persécution dans un contexte de conflit et ceux fuyant la violence commises sans distinction
- n'excluent pas la possibilité d'une demande d'asile après la fin du régime de protection temporaire
- garantissent l'accès à certains droits
- Exemple : Directive sur la protection temporaire de l'UE

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Les dispositifs de protection temporaire ou de séjour

incluront :

- Une autorisation d'entrée et des dispositifs d'accueil (identification, enregistrement, documentation, prise en charge des besoins immédiats)
- Des normes de traitement minimum acceptées (conclusion ExCom n° 22)
- Des règles de départ, des solutions et une transition possible vers un statut de protection à plus long terme lorsque c'est nécessaire
- Une coopération internationale, la mise en place d'un partage des responsabilités
- La consultation et la coordination

Mouvements de population dans un contexte de crise dans le cadre du Processus de Rabat

Les dispositifs de protection temporaire ou de séjour

- Discussions sur le fait de savoir si un régime de protection temporaire pourrait également être appliqué comme réponse initiale dans d'autres situations :
- Crises humanitaires à l'origine de mouvements transfrontaliers complexes ou mixtes
- Contexte fluide ou de transition nécessitant une réponse à court terme
- Conditions exceptionnelles et temporaires dans le pays d'origine nécessitant une protection internationale
- Réponse de protection pour les états non signataires de la Convention de 1951

Des questions ?



Photo/Joë Athialy

Merci

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Anja Klug : klug@unhcr.org